



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

Aux administrateurs de  
**PARTI NUL**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de PARTI NUL (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Québec inc.

Groupe RDL Québec inc. <sup>1</sup>  
Société de comptables professionnels agréés

Québec,  
le 17 février 2020

---

<sup>1</sup> Marie-Claude Gervais, CPA auditrice, CGA

Groupe RDL Québec inc. est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

**PARTI NUL****Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2019****2018****PRODUITS**

Allocation du DGE	<b>9 025 \$</b>	25 758 \$
Contributions	<b>100</b>	3
Revenu d'appariement	<b>250</b>	6
Remboursement des honoraires d'audit	<b>158</b>	675
	<b>9 533</b>	26 442

**CHARGES**

Fournitures de bureau	<b>11</b>	204
Intérêts et frais bancaires	<b>71</b>	71
Représentation et déplacements	<b>25</b>	-
Services professionnels	<b>3 067</b>	3 631
	<b>3 174</b>	3 906

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES****6 359 \$****22 536 \$**

**PARTI NUL**

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

**2019****2018**

	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>83 138 \$</b>	<b>60 602 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u><b>6 359</b></u>	<u><b>22 536</b></u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>89 497 \$</b></u>	<u><b>83 138 \$</b></u>

**PARTI NUL**

Bilan

Au 31 décembre

2019

2018

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie

91 062 \$

83 400 \$

Clients

- 2 018

91 062 \$

85 418 \$

**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Fournisseurs

1 565 \$

2 280 \$

**ACTIF NET****ACTIF NET NON AFFECTÉ**

89 497

83 138

91 062 \$

85 418 \$

Pour le conseil d'administration :

 administrateur

**PARTI NUL****Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2019****2018****ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Excédent des produits sur les charges	<b>6 359 \$</b>	22 536 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Clients	<b>2 018</b>	(682)
Fournisseurs	<b>(715)</b>	929
	<b>1 303</b>	247
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>7 662</b>	22 783
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>83 400</b>	60 617
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>91 062 \$</b>	83 400 \$

## **PARTI NUL**

### **Notes complémentaires**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

#### **1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Le Parti Nul est un parti politique autorisé le 9 avril 2009 par le Directeur général des élections du Québec en vertu du titre III de la Loi électorale du Québec.

#### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Référentiel comptable**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Instruments financiers**

###### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

##### **Constatation des produits**

Les produits découlant des campagnes de financement, d'adhésions et d'allocation sont comptabilisés sur une base d'exercice.

#### **3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

100 % du chiffre d'affaires de l'entité est conclu avec le Directeur Général des Élections (100 % en 2018).



## **PARTI NUL**

---

### **Annexe 1 - Établissement financier où sont déposées les sommes recueillies**

Caisse d'Économie Solidaire Desjardins  
155, boulevard Charest Est, bureau 500  
Québec (Québec) G1K 3G6

Numéro de compte :

## PARTI NUL

## CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch II Art 82 82 1	9 025,04	-			9 025,04	94,7%
Revenus d'appariement		Art 82 2	250,00	-			250,00
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap II Art 112	158,10				158,10	1,7%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-		-	-	0,0%
<b>Total du financement du directeur général des élections</b>		<b>9 433,14</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>9 433,14</b>	<b>99,0%</b>
Revenus autonomes	Tableau I	100,00		-		100,00	1,0%
Transferts des entités autorisées		-		-		-	
<b>Total du financement du parti et des instances</b>		<b>9 533,14</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>9 533,14</b>	<b>100%</b>
<b>Financement total</b>		<b>9 533,14</b>			<b>-</b>	<b>9 533,14</b>	<b>100%</b>

UTILISATION DU FINANCEMENT							
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
	Référence	Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$		
Administration courante	Tableau II	3 175,34		-		3 175,34	33,3%
Communication et diffusion d'un programme politique		-		-		-	0,0%
Coordination de l'action politique		-		-		-	0,0%
Transferts aux entités autorisées		-		-		-	0,0%
Dépenses ayant trait aux élections		-		-		-	0,0%
Autres dépenses		-		-		-	0,0%
<b>Total des dépenses du parti et des instances</b>		<b>3 175,34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 175,34</b>	<b>33,3%</b>
<b>Dépenses totales</b>		<b>3 175,34</b>			<b>-</b>	<b>3 175,34</b>	<b>33,3%</b>
<b>Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses</b>		<b>6 357,80</b>			<b>-</b>	<b>6 357,80</b>	
Annuelles : 6 357,80 \$		Électorales : - \$					
<b>Variation du financement par les postes du bilan</b>							
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	7 662,21		-		7 662,21 \$	80,4%
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autreS que la trésorerie		(1 304,41)		-		(1 304,41) \$	-13,7%
Acquisition (disposition) des actifs à long terme				-		- \$	0,0%
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme				-		- \$	0,0%
<b>Financement total utilisé</b>		<b>9 533,14</b>			<b>-</b>	<b>9 533,14 \$</b>	<b>100%</b>

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

27/04/2020

Date

Signature du représentant officiel

**PARTI NUL**

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

**T ABLEAU I : REVENUS**

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
<b>RÉMOUBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES</b>				
<i>Avances et remboursements du directeur général des élections</i>	-	-	-	Ligne 5
<i>Moins, remboursement d'avances excédentaires</i>	-	-	-	Ligne 21
<b>Total du remboursement des dépenses électorales</b>	-	-	-	
<b>REVENUS AUTONOMES</b>				
<i>Contributions</i>	100,00	2,50	-	Ligne 1 (Annexe 3)
<i>Adhésions (cartes de membres)</i>	-	-	-	Ligne 2
<i>Revenus d'activités politiques</i>	-	-	-	Ligne 3
<i>Revenus accessoires</i>	-	-	-	Ligne 4
<i>Remboursement TPS/TVQ</i>	-	-	-	
<i>Intérêts gagnés</i>	-	-	-	Ligne 9
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 10 à 18
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	
<b>Total des revenus autonomes</b>	100,00	2,50	-	
<b>TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES</b>				
<i>Des instances au parti</i>				
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-	
<i>Autres revenus de transferts</i>	-	-	-	
<b>Total des transferts des instances au parti</b>	-	-	-	
<i>Du parti aux instances</i>	-	-	-	Ligne 6
<i>Entre instances</i>	-	-	-	Ligne 7
<b>Total des transferts</b>	-	-	-	

**T ABLEAU II : DÉPENSES**

	\$	\$	\$	
<b>ADMINISTRATION COURANTE</b>				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	-	-	-	
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-	-	-	
<i>Personnel administratif et informatique</i>	-	-	-	
<i>Charges sociales</i>	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	-	-	-	
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
<i>Administration</i>	-	-	-	
<i>Vérification (audit)</i>	3 067,19	3 630,96	-	
<i>Juridiques</i>	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	3 067,19	3 630,96	-	
<i>Locaux et frais afférents</i>				
<i>Loyer</i>	-	-	-	Ligne 32
<i>Taxes foncières et assurances</i>	-	-	-	
<i>Entretien et réparations</i>	-	-	-	
<i>Chauffage et électricité</i>	-	-	-	
<i>Amortissement bâtiments et améliorations locatives</i>	-	-	-	
<i>Perte sur disposition d'immobilisation</i>	-	-	-	Ligne 36
<b>Total partiel</b>	-	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Télécommunications</i>	-	-	-	Ligne 33
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	11,35	204,43	-	Ligne 30
<i>Location et entretien des équipements</i>	-	-	-	
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	25,35	-	-	
<i>Amortissement mobilier et équipements</i>	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	36,70	204,43	-	
<i>Frais financiers</i>				
<i>Intérêts sur emprunts</i>	-	-	-	Ligne 20
<i>Frais de service et d'administration</i>	71,45	71,40	-	Ligne 35
<b>Total partiel</b>	71,45	71,40	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 37 à 41
<b>Total administration courante</b>	3 175,34	3 906,79	-	

**TABLEAU II : DÉPENSES (suite)**

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
<b>COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE</b>				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	-	-	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	-	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total communications et diffusion d'un programme politique</b>	-	-	-	
<b>COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE</b>				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	Ligne 29
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
Moins : Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	-	-	-	
<b>Total coordination de l'action politique</b>	-	-	-	
<b>TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES</b>				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
<b>Total des transferts du parti aux instances</b>	-	-	-	
Entre instances	-	-	-	Ligne 23
<b>Total des transferts aux entités autorisées</b>	-	-	-	
<b>DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS</b>				
Transferts aux agents officiels	-	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
Moins : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total des dépenses ayant trait aux élections</b>	-	-	-	
<b>AUTRES DÉPENSES</b>				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total autres dépenses</b>	-	-	-	
<b>Total des dépenses du parti et des instances</b>	3 175,34	3 908,79	-	

**TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse découvert d'encaisse	91 088,26	83 395,05	-
Petite caisse	-	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Moyen(s) de crédit bancaire	-	-	-
<b>Total de la trésorerie</b>	91 088,26	83 395,05	-
<b>Variation de la trésorerie</b>		7 693,21	-

## Signature et déclaration du chef de parti

Je, Renaud Blais  
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Parti nul  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

\_\_\_\_\_  
Signature de la ou du chef du parti

le 4 mai 2020

\_\_\_\_\_  
Date

**Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé****Signature et déclaration du représentant officiel**Je, Cindy Prénom Rousseau Nomreprésentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Parti Nul Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le 27 avril 2020

Date